

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, au foyer rural 27 rue des Vaux de Cernay, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BONTE Daniel, LAMBERT Christian, VINCENT Marie, NICOLA Serge, KARA Christine, JACQUOT Jean-Pierre, JACOTÉZ Marie-Hélène, HAMET Pascal, HUT Laurent, BLANC Jean-François, TOUTIN Frédéric, DELAPLACE Stéphanie, DEBERDT Agnieszka, PETROGALLI Barbara, MEYNADIER Isabelle.

Étaient absents représentés :

Mme ROLLAND donne pouvoir à Mme DEBERDT Agnieszka.
Mme SUNNASSY Parvedee donne pouvoir à Mme PETROGALLI Barbara.
M. HYDRIO Vincent donne pouvoir Mme DELAPLACE Stéphanie.
Mme EGLIZEAUD Céline donne pouvoir à Mme KARA Christine.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Mme MEYNADIER Isabelle a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

A/ APPROBATION des comptes-rendus du 28 septembre 2021 et du 2 novembre 2021

B/ DELIBERATIONS

1. Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la restauration des murs d'enceinte de l'Eglise.
2. Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2022
3. Admission en non-valeur.
4. Présentation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).
5. Présentation du rapport d'activité 2020 d'ENEDIS
6. Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.
7. Décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D/ QUESTIONS DIVERSES.

En ouverture de séance Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

« Pharmacie. Autorisation donnée au Maire de signer un bail commercial avec le pharmacien et fixation du loyer »

La modification à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

A/ APPROBATION des comptes-rendus du 28 septembre 2021 et du 2 novembre 2021

Les comptes-rendus rédigés pour les Conseils Municipaux du 28 septembre 2021 et 2 novembre 2021 sont adoptés dans leur intégralité et à l'unanimité des élus présents et représentés.

A/ DELIBERATIONS

1. [Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la restauration des murs d'enceinte de l'Eglise.](#)

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter une subvention auprès du PNR-HVC pour la restauration des murs d'enceinte de l'Eglise. Le Parc participe à hauteur de 70 %, l'aide est plafonnée à 23 000 €. Il présente le projet aux élus. Celui-ci porterait sur des travaux de maçonnerie et de ravalement permettant la restauration des murs d'enceinte de l'église. Des devis ont été demandés. Le montant prévisionnel pour ces travaux s'élève à 22 810 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-SOLLICITE du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière au taux maximum au titre du dispositif « 1.3/1.4 : Restauration patrimoine non protégé ».

-S'ENGAGE à utiliser cette subvention conformément à l'objet du dispositif cité ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022 de la commune – chapitre 23 : immobilisations en cours - de la section d'investissement.

2. [Autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour l'exercice 2022](#)

VU le C.G.C.T., et notamment son article L 1 612-1,

VU l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2022, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, et ceci sur autorisation de l'organe délibérant.

CONSIDERANT les dépenses d'investissement et les factures reçues et à recevoir,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-DECIDE de faire application de l'article L 1612-1 et de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022 aux chapitres suivants :

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2022		
CHAPITRES	Crédit au Budget 2021 (BP+DM)	25 % du budget 2021 En 2022
202 Frais élaboration documents d'urbanisme	0,00	0,00

2031	Frais d'études	48 185,00	12 046,25
2033	Frais d'insertion	5 000,00	1 250,00
2051	Concession et droits similaires	2 000,00	500,00
Total Chapitre 20		55 185,00	13 796,25
2111	Terrains nus	15 000,00	3 750,00
2113	Terrain aménagé autre que voirie	0,00	0,00
2115	Terrain bâti	320 000,00	80 000,00
2116	Cimetières	0,00	0,00
2128	Autres agencements de terrains	8 000,00	2 000,00
21318	Autres bâtiments public	150 000,00	37 500,00
2135	Installations générales	138 562,82	34 640,71
2151	Réseaux de voirie	300 000,00	75 000,00
2152	Installations de voiries	500 000,00	125 000,00
21534	Réseaux électrification	5 400,00	1 350,00
21538	Autres réseaux	18 223,00	4 555,75
21571	Matériel roulant	0,00	0,00
2158	Autres installat° matériel, outillage tech.	20 000,00	5 000,00
2181	Installa° générales, aménagements divers	5 000,00	1 250,00
2183	Matériel de bureau et info	25 000,00	6 250,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	110 000,00	27 500,00
Total Chapitre 21		1 625 185,82	406 296,46
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	2 500,00
2313	Constructions	140 000,00	35 000,00
2315	Installations, matériel, outillage tech.	200 000,00	50 000,00
Total Chapitre 23		350 000,00	87 500,00

-AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement en **2022, dans la limite des crédits ouverts par chapitre** et repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif.

-CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Trésorier.

3. Admission en non-valeur

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

SUR proposition de Monsieur le Trésorier de Rambouillet en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT la demande d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables de l'année 2020-2021 pour un montant total de 22.40 Euros.

CONSIDERANT que la somme à recouvrer est inférieure au seuil de poursuite,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous d'un montant total de **22.40 €** concernant les titres suivants :

- exercice 2020 : Titre n°423 pour un titre impayé du centre de loisirs d'un montant de 12.80 €

- l'exercice 2021 : Titre n°28 pour un titre impayé du centre de loisirs d'un montant de 9.60 €

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune : chapitre 65 article 6541.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches liées à cette délibération.

4. Présentation du Rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Madame Virginie Rolland, déléguée de la commune au SICTOM, absente pour cette séance, transmet une note d'information à l'ensemble des élus.

CONTEXTE

Le SICTOM créé en 1962 intervient aujourd'hui pour 40 communes pour 90 284 habitants.

Il a la compétence "collecte et traitement des déchets" transférée par les communes.

La grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur la société EUROPE SERVICES DECHETS.

Le SICTOM a transféré au SITREVA les missions suivantes : tri, traitement et valorisation des déchets ainsi que l'exploitation des déchetteries.

LE COMITE SYNDICAL.

-80 délégués avec 16 membres pour le bureau syndical

M. Benoit PETIPREZ a été élu président

FREQUENCE DES COLLECTES

- OM : toutes les semaines
- Emballages : tous les 15 jours
- Verre : toutes les 6 semaines
- Une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée pour les communes des Essarts et du Perray. Le coût du service supplémentaire est intégralement répercuté aux 2 communes.
- Des points d'apports volontaires notamment pour les végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

DES CHIFFRES 2020

- COLLECTE EN PORTE A PORTE : 28 854 TONNES
- COLLECTE EN PAV : 3 851 TONNES
- +
- COLLECTE EN REGIE (encombrants, déchets industriels banals...) +19% en 2020

- 35 237 TONNES TOUT FLUX CONFONDUS EN 2020 SOIT 390KG de déchets par habitants (en hausse en 2020)
- Pour les déchets ménagers en hausse de 4,78%
- 15 344 Tonnes apporté en déchetterie soit 170Kg de déchets par habitant (en baisse 208kg en 2019) dont 17% via la déchetterie d'Auffargis

COUT

- 116 €TTC/habitant (130 € en 2019)

LES RECETTES

Elles sont en baisse. Celle -ci est due :

- TEOM (assise sur le nb d'habitant et non plus sur le foncier)
- La redevance spéciale des entreprises (contexte sanitaire fermeture des établissements)

LE COMPTE ADMINISTRATIF (l'ensemble des comptes ont été transmis)

Résultats au 31 12 2020

- FONCTIONNEMENT 1,6M€
- INVESTISSEMENT 753K€

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères,

Considérant l'envoi aux élus du rapport d'activité annuel 2020 du SICTOM.

Entendu le rapporteur,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2020 du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères,

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

5. [Présentation du compte-rendu d'activité de concession 2020 d'Enedis](#)

Monsieur Frédéric Toutim présente le compte rendu d'activité de concession d'Enedis au Conseil.

Le réseau public de distribution d'électricité à AUFFARGIS (Chiffres clés)

- 24 Km de réseau Moyenne Tension (HTA)
- 20 Km de réseau Basse Tension (BT)
- 972 Points de livraison
- Un taux d'enfouissement des réseaux important avec 70,1% en BT et 91,5% en HTA contre 42% en BT et 45% en HTA sur le plan National

Principaux événements 2020

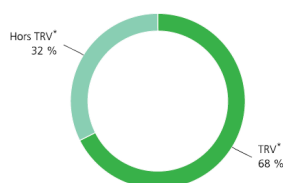
- Signature du nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF qui a pris effet le 01/07/2021 pour une durée de 30 ans. Ce nouveau contrat permet notamment, une vision partagée des investissements, un engagement financier sur un volume financier de travaux par Enedis
- Une présence pendant la crise sanitaire auprès des partenaires et des collectivités locales en facilitant la relance des travaux post-confinement, et donc la relance économique
- Poursuite du déploiement des compteurs Linky avec un taux de déploiement du compteur à plus de 87%. Le compteur a prouvé toute son utilité pendant le confinement, permettant d'éviter des déplacements tout en répondant aux besoins de chacun
- 124 personnes ont été recrutées par Enedis en IDF Ouest dont 40 dans les Yvelines et 35 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Les clients de la concession

- 972 clients consommateurs à l'échelle de la concession dont 659 clients aux tarifs réglementés de vente

LE NOMBRE DE CONSOMMATEURS

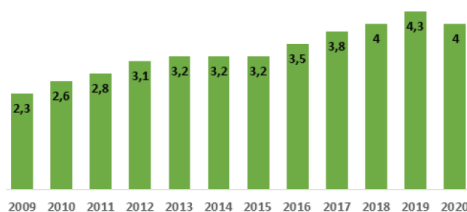
Répartition du nombre de consommateurs



- * Tarifs réglementés de vente

Les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité

- Au plan national, Enedis a investi 4 milliards d'euros
- Sur la commune, Enedis a investi 546 k€ (contre 377k€ en 2019)



Le patrimoine et la qualité de desserte de l'électricité distribuée

- Bilan en forte dégradation en raison d'une hausse de la durée des incidents sur le réseau (+128% par rapport à 2019) :
- 3 incidents HTA les 10 mai, 1^{er} juin et 29 août cumulant 90 minutes de critère B*(toutes causes confondues sur le réseau électrique)
- 1 incident BT le 23 avril pour un défaut souterrain face au 17 Grande Rue, représentant 99 minutes de critère B. A noter, les fortes variations du critère B sont à relativiser : la taille restreinte de la concession fait que chaque incident, même d'ampleur limitée, provoque une forte hausse du critère B

Les redevances de concession

- Montant de la part R1 versée (878,22€), variation de 1,7%
- Montant de la part R2 versée (12949€), au titre des travaux réalisés rue du pont des Murgers et Chemin des 2 pavillons

Relève résiduelle : Fin de la relève des compteurs non communicants

- Environ 87 % des compteurs d'électricité ont été remplacés par des compteurs Linky par Enedis sur notre commune. Ce nouveau compteur permet, entre autre, une relève de la consommation à distance. Au vu du faible nombre de compteurs « ancienne génération » restant (125 sur la commune), et des potentielles difficultés d'accessibilité de ces derniers, la relève à pied va prendre fin dès début 2022. Les foyers qui n'ont pas fait l'objet d'un changement de compteur Enedis recevront :

Prochainement un courrier de la part d'Enedis informant de l'arrêt de la relève sur site ;

Tous les semestres, des notifications (par sms, emails, et/ou courriers) proposant un rendez-vous de pose du compteur linky et/ou un auto-relève. En cas d'absence de relève pendant 2 semestres, Enedis enverra un courrier recommandé avec accusé de réception.

Par ailleurs, des contrôles sur place peuvent également être envisagés en cas d'absence durable d'index ou d'incohérence dans les chroniques des index. Les modalités de facturation des coûts pour les foyers n'ayant pas accepté la pose du compteur seront fixées par la Commission de Régulation de l'Energie d'ici la fin du déploiement massif, prévue fin 2021.

Afin d'éviter ces désagréments, vous pouvez demander un changement de compteur dès à présent en contactant l'accueil distributeur d'Enedis au :
09 70 83 29 70 – choix 2.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire indique avoir réceptionné en mairie le compte-rendu d'activités de concession 2020 d'Enedis

Considérant l'envoi aux élus le 8 décembre 2021 de la synthèse du rapport d'activité ENEDIS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric TOUTIN, rapporteur.

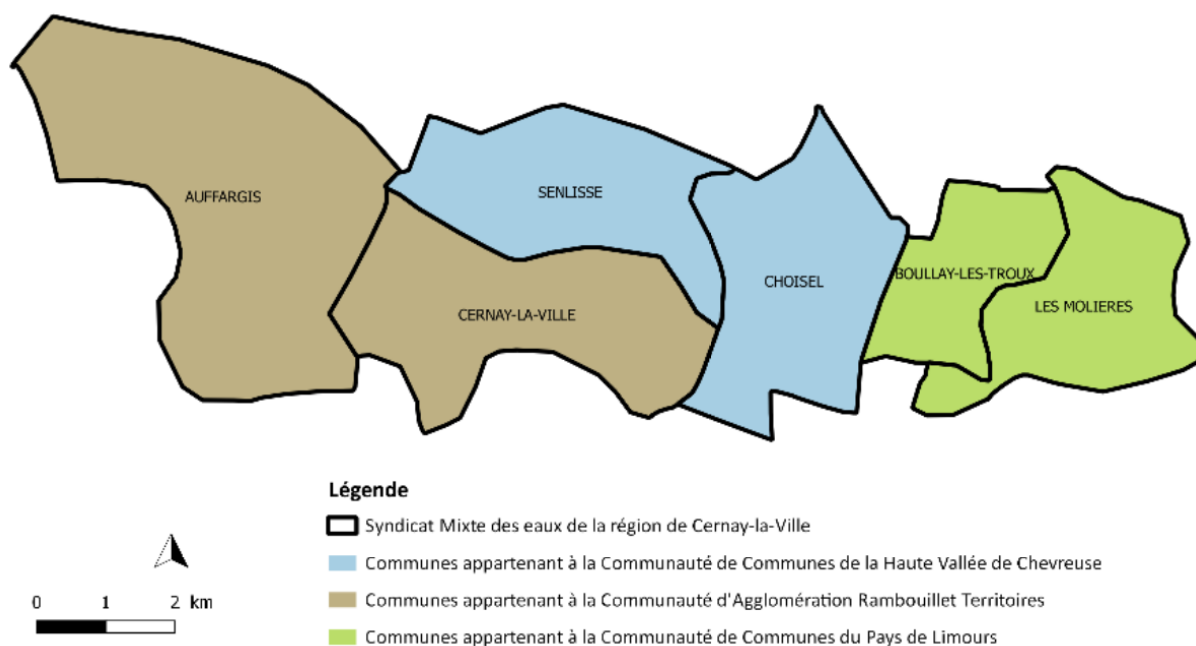
PREND ACTE de la présentation du compte-rendu d'activité de concession 2020 d'Enedis.

RAPPELLE que ledit rapport est consultable et tenu à la disposition des administrés en mairie.

6. Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Monsieur Pascal Hamet, président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Région de Cernay (SIERC) présente le rapport annuel 2020 sur le prix de l'eau et la qualité de service public.

Le syndicat alimente en eau potable 6 communes [elles-mêmes situées sur 2 département (78 et 91) et sur 3 Intercommunalités]



Quelques chiffres clés pour 2020 :

- 3000 clients desservis
- 289 800 m3 d'eau facturée - rendement du réseau de distribution de 75% soit 25% d'eau non consommée « perdue dans la nature ». Le

- 93 km de réseau de distribution

Concernant l'eau distribuée, celle-ci est « achetée » auprès de la société Eau du Sud Parisien (Filiale de SUEZ- provenance de l'usine de Morsang sur Orge) et est de bonne qualité :

- 100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques
- Coût d'un m3 d'eau potable (sur la base de l'une facture à 120 m3) est de 3, 109 € TT/ m3 .

Le futur du Syndicat.

- L'année 2021 a surtout été marquée par la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP), procédure longue et administrativement lourde, le contrat se termine avec SUEZ le 31/12/2021. A partir du 1er janvier 2022, la société SAUR deviendra notre nouveau délégataire « eau potable » pour une DSP conclue pour 12 ans.
- Un nouveau contrat d'achat d'eau va être conclu, à partir du 1er janvier 2022 entre le SIERC et EAU du SUD PARISIEN.
- Pour l'année 2022, l'objectif principal est la remise en service du forage « eau potable » de Saint-Benoit qui alimentera dans un premier temps en eau potable les communes d'Auffargis et de Cernay- la-Ville avec une montée en puissance si possible pour alimenter dans un 2^{ème} temps, les communes de Choisel et Senlisse.
- L'entretien des canalisations les plus fragiles, en collaboration avec le nouveau délégataire afin d'améliorer le rendement du réseau de distribution et lutter contre les fuites.

DELIBERATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'envoi du rapport d'activités annuel 2020 de SUEZ (fermier) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Considérant que ce rapport a été transmis par courriel à l'ensemble des élus le 8 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal HAMET,

-PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

-RAPPELLE que ce rapport est consultable en mairie et tenu à la disposition du public.

7. Décision du maire prise en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 2020-5-5 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a consenti à Monsieur le Maire une liste de délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

En application de cette délibération, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qui en prennent acte, que les décisions suivantes ont été prises en vertu des délégations reçues :

- Décision n°2021-12-1

-Renouvellement pour 3 ans de la convention entre le Tennis Club d'Auffargis et la commune pour la mise à disposition des équipements sportifs suivants :

- 3 courts extérieurs,
- 1 salle omnisports,
- 1 club-house,
- Un terrain de mini-tennis et un mur d'entraînement.

- Décision n°2021-12-2

-signature d'une convention entre la commune et Amaury Sport Organisation pour l'accueil du départ de la 2^{ème} étape du Paris-Nice le lundi 7 Mars 2022.

8. Pharmacie. Autorisation donnée au Maire de signer un bail commercial avec le pharmacien et fixation du loyer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020-07-09 du 17 juillet 2020 « Autorisation donnée au Maire d'acquérir les murs de la pharmacie du village pour assurer le maintien de cette activité »

CONSIDERANT que la commune prévoit d'acheter les murs de la pharmacie actuelle sise 25 Grande Rue, comprenant un local commercial en duplex de 1 are 90 ca cadastrée E 167 où est installée la pharmacie, 1 cour arrière cadastrée E1112 de 43 ca, 1 cour arrière cadastrée E1114 de 49 ca

CONSIDERANT que ce bien immobilier sera loué au nouveau pharmacien afin d'aider au maintien de ce service de proximité dans la commune.

CONSIDERANT qu'il convient, d'une part, à autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial de type 3-6-9 et d'autre part à fixer le loyer pour ce commerce et son logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail commercial 3-6-9, avec le pharmacien pour un bien immobilier situé 25, Grande Rue à Auffargis.

FIXE le montant du loyer pour l'officine et pour le logement à 500.00 € par mois.

DIT qu'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les élus :

- Que l'acte notarié concernant le don d'un terrain derrière la mairie par la famille Malinski a été signé le 2 décembre.
- du projet de classe de découvertes pour les élèves de deux classes, celle de Mme Richard (CM2) et de Mme Alliod (CM1) du lundi 28 mars au vendredi 1^{er} avril 2022 au centre de classes de mer Hériot à Cancale. Le séjour reviendrait à 245,67 € par enfant en comptant le transport l'hébergement et les activités.
- Les offres pour la consultation lancée pour le marché en procédure adaptée : « Enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public- Rue de Villequoy » ont été réceptionnées pour le 30/11/2021. Neuf entreprises ont transmis une offre. Celles-ci sont en cours d'analyse par le bureau d'études ANIXI.
- Concernant l'exposition «Cœur de village» celle-ci a été prolongée jusqu'au 11 décembre. Les avis de Fargussiens notés sur le registre sont en cours d'analyse. Un article sera proposé dans le prochain « Tambour » pour un retour à la population. Le marché sur « la revitalisation du Centre Bourg » sera lancé en janvier ou février en 2 consultations ; un lot pour le bâtiment et ses abords et un lot pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie Place de l'Eglise et rue de l'Artoire.
- Le Tribunal de Versailles a rendu le 3 décembre une ordonnance de référé en faveur de la mairie à l'encontre d'une locataire qui occupe un pavillon de la commune et qui ne paie pas de loyer depuis octobre 2019. Un commandement de quitter les lieux va être délivrée à l'intéressée. Si celle-ci n'a pas quitté le logement avant la fin de la trêve hivernale le nécessaire sera fait dès le 1er avril 2022.

- Le prochain Tambour et les cartes de vœux aux habitants sont arrivés. Ils sont à distribuer.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Madame Christine KARA informe le conseil municipal que :

- Les travaux sur le GR 1, entre la Fontaine du Roy et le cimetière, vont recommencer à partir du 10 janvier.
- Elle présente l'état d'avancement du projet « Ville Amie des Aînés (VADA) », déjà présenté aux élus, projet mené par les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en collaboration avec le Département des Yvelines. Elle rappelle qu'Auffargis est « commune test » sur ce projet d'études des axes d'amélioration sur l'intégration des seniors dans nos communes et sur l'analyse des besoins. La dernière réunion a fait apparaître des pistes innovantes à étudier par exemple la possibilité de créer « une conciergerie » pour assister les seniors dans certaines démarches (petits travaux d'entretien, démarches administratives...)
- La collecte alimentaire organisée le week-end dernier par le CCAS, en collaboration avec le Secours Populaire du Perray, devant VIVECO, n'a pas permis une collecte de denrées ou produits d'hygiène aussi importante que les dernières fois.

Monsieur Jean-François BLANC rend compte de la soirée Téléthon du 3 décembre. 2 000 € ont été récoltés. Il remercie les enfants de l'ALSH et du Club-Ados ainsi que les marcheurs pour leur participation malgré des conditions météorologiques défavorables.

Il fait le point sur le futur projet Micro-Folies et sur les préconisations effectuées par notre contact auprès du musée de « LA VILLETTE » sur le matériel et les installations à prévoir. Une consultation sera lancée.

Madame Marie VINCENT informe les élus :

- qu'un projet de mutualisation entre l'ALSH et le centre de loisirs de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, afin de favoriser l'accueil des enfants entre les centres lors des semaines de fermeture de l'un ou l'autre, est en projet.
- Pour le départ de la 2^{ème} étape de la course « Paris -Nice » le 7 mars à Auffargis, l'intervenante de Sports, Madame Nathalie ROPARS, collabore avec les enseignantes de l'école élémentaire afin de préparer des activités sportives autour du vélos avec les enfants.
- Elle remercie le Père Noël pour sa venue le week-end dernier ainsi que Monsieur Morize qui a aidé au transport du poney permettant ainsi l'arrivée du Père Noël.
- Elle remercie l'ensemble des habitants et des bénévoles des associations pour les décorations du village.

Monsieur Serge NICOLA rend compte aux élus des 2 assemblées générales d'associations auxquelles il a assisté

- Pour le TCA (Tennis Club d'Auffargis) il félicite le président Monsieur Pascal COMBES et l'équipe de bénévole pour le dynamisme du club et de l'école de tennis, qui malgré les périodes de crises sanitaires, a vu le nombre de ses adhérents augmenter pour la saison 2021-2022. La fréquentation de l'Ecole de tennis est également en hausse.
- L'AIDEMA (Ecole Intercommunale de musique, de théâtre et de marionnettes entre Auffargis, les Essarts et le Perray) réunit 120 familles pour 159 membres dont 33 Fargussiens. L'association connaît des difficultés et une baisse des adhérents sans doute liée à la période de COVID, les différents cours de musiques ou de théâtre n'ayant pu être maintenus. Monsieur Bonte indique qu'il va rencontrer les maires des 2 communes voisines pour une action commune en faveur de l'association ainsi qu'une intervention pour un soutien auprès de RAMBOUILLET TERRITOIRES qui exerce la compétence « culture » et assure déjà la gestion du conservatoire Intercommunal Gabriel FAURE sur Rambouillet et Saint Arnoult.

Madame Agnieszka DEBERDT demande où en est le projet d'installation de trottinettes électriques sur Auffargis. Monsieur le Maire lui répond que l'on s'oriente vers la signature d'une convention de gré à gré avec la société Tier Mobility pour l'installation prochaine de trottinettes et vélos électriques sur Auffargis.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,

Daniel BONTE